



L'Ecole

n°263

19 mai 2010

ISSN n°12410233



Journal du SNUipp Paris - FSU

Défense des retraites

une mobilisation sur la durée



Grève nationale unitaire

jeudi 27 mai



Défendre et améliorer les retraites
des propositions alternatives crédibles existent !

notre dossier spécial pages 11 à 14



au sommaire

p. 4 Enseignants stagiaires
Paris s'arc-boute sur son dispositif

p. 7 Evaluations CE1
copie revue ?

p. 8 à 9 Maternelle
dénigrement et manque de moyens

p. 10 Revalorisation
arnaque à tous les étages

p. 11 à 14 Défendre et améliorer les retraites
dossier spécial du SNUipp

p. 15 Formation continue
un outil professionnel à préserver !

p. 16 à 17 Radiographie de la profession
qui sont les enseignants parisiens ?

p. 18 Rencontres avec la ville
éclairage sur quelques points

p. 19 Mouvement départemental
suite des opérations

p. 21 Services publics
états généraux et rassemblement festif le 29 mai

p. 22 Sans papiers
multiples et rudes batailles

Ecole, retraites, crise... mobilisation générale pour d'autres solutions

Enième campagne de dénigrement de l'école, le rapport de l'institut Montaigne, « *think thank* » libéral, fixe la feuille de route du ministère pour les mois à venir. Rythmes scolaires où les propositions collent étroitement à celles du ministre, refonte de l'évaluation des enseignants pour introduire davantage de mérite, transformation de la grande section en pré-CP, changement de statut des écoles par la mise en place d'Epep et attribution d'un rôle hiérarchique aux directeurs... le tout bien entendu à moyens, au mieux, constants. Une vision de l'école à l'opposée des valeurs que défend le SNUipp.

La « réforme » des retraites va rythmer la fin d'année scolaire. Chaque semaine, le gouvernement lance des « ballons d'essai » plus dévastateurs les uns que les autres pour les salariés. Recul de l'âge légal à 63 ans, maintien des possibilités de départ à 60 ans mais avec une forte décote, allongement de la durée de cotisation... tout pour faire baisser considérablement le montant des pensions. D'autres solutions pour financer des retraites de haut niveau existent en répartissant plus égalitairement la richesse produite. Des pistes incontournables qui commencent d'ailleurs à être évoquées à demi-mot depuis peu par le gouvernement.

Le plan européen de sauvetage de l'euro, dernier effet de la crise financière, l'austérité décrétée, le bouclier fiscal maintenu... tandis que les bourses s'envolent, toujours plus de sacrifices sont demandés aux salariés.

Après la grève interprofessionnelle du 23 mars, les manifestations du premier mai, la grève unitaire du jeudi 27 mai marquera un cap pour imposer d'autres choix pour les retraites, l'emploi et les salaires. Le SNUipp et la FSU prendront toute leur part dans cette mobilisation construite dans la durée qui ne s'arrêtera pas aux vacances d'été.

Que ce soit pour le financement des retraites ou les effets ravageurs de la crise financière, une autre répartition des richesses s'impose !

Arnaud Malaisé

Enseignants stagiaires

Paris s'arc-boute sur son dispositif contesté et contestable

Une large majorité des parents d'élèves et des enseignants parisiens contestent depuis maintenant deux mois le dispositif académique d'affectation et d'accompagnement des enseignants stagiaires (PES) à la rentrée : motions de conseil des maîtres, pétitions, rassemblement... Cependant, l'académie refuse d'entendre ces critiques et prend la responsabilité d'une désorganisation des écoles parisiennes à la rentrée, et ce contre les intérêts des élèves, des enseignants stagiaires et titulaires.

Le dispositif en bref

De septembre aux vacances de la Toussaint, face à la mobilisation des écoles que l'Inspecteur d'académie a reconnu « massive », l'académie a décidé de ne pas retenir le compagnonnage comme accompagnement des stagiaires (il n'y aura donc pas d'enseignant tuteur), mais affectera chacun des 173 PES auprès d'un IMF tout le mois de septembre.

Après les vacances de la Toussaint, plus d'une centaine d'entre eux seront affectés sur une classe. De novembre à mai, ils seront remplacés un jour par semaine par un enseignant brigade de formation continue pour leur permettre de partir en formation. Puis de mai à juin, ils auront la classe à temps plein.

Les autres seront placés sur des remplacements longs, et auront également une jour-



née de stage filé par semaine.

Concrètement, les classes concernées auront trois enseignants dans l'année au minimum: un professeur T1 de septembre à novembre, un professeur de novembre à juin ; et chaque semaine, un remplaçant (dans le meilleur des cas) qui assurera la journée de « formation ».

A l'opposé de cette mise en œuvre forcée et de la désorganisation programmée des classes et des écoles, le SNUipp revendique pour l'école un nombre suffisant d'enseignants formés, de sérénité, de stabilité.

La mobilisation doit se poursuivre

Le ministère et l'académie confirment la volonté de faire supporter la formation d'étudiants et de jeunes enseignants aux

enseignants en poste, au mépris à la fois de la qualité de la formation pour ces jeunes des conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves. C'est inacceptable. Pour le SNUipp FSU Paris, la mobilisation parents/enseignants engagée dans un cadre unitaire doit se poursuivre. Un autre dispositif de formation est possible à Paris, ce qui implique l'affectation d'enseignants titulaires sur les postes bloqués.

Dans l'attente d'une audience auprès du directeur de l'académie, le SNUipp appelle à continuer d'organiser des réunions parents/enseignants, à voter la motion SNUipp-FSU/Snudi-FO/Sud-Education en conseil des maîtres et à faire signer la pétition à l'appel de la FCPE et des syndicats enseignants.

Quel avenir pour les maîtres formateurs ?

Une circulaire vient de paraître concernant les missions des maîtres formateurs. Si on peut se réjouir que cette fonction ne soit pas tout bonnement supprimée, elle comporte des évolutions très problématiques.

Dans la nouvelle circulaire, le maître formateur « exerce l'ensemble de ses activités de formateur sous l'autorité de l'inspecteur d'académie ». Auparavant, pendant le temps consacré à la formation, ils étaient « sous la responsabilité » de l'Iufm. Dorénavant, avec la réforme de la formation, l'Iufm n'est plus jamais mentionné. Les maîtres formateurs accueilleront dans leur classe des étudiants de n'importe quelle filière, de n'importe quelle université.

Les missions des maîtres formateurs relèvent

maintenant autant de la formation continue que de la formation initiale. Même si l'Inspecteur d'académie de Paris a indiqué que les IMF ne participeront à la formation continue des enseignants que dans la limite des 12h existantes, il n'y a plus de priorité réglementaire pour leur participation à la formation initiale.

Concrètement, les maîtres formateurs doivent accompagner et suivre les étudiants en stage en responsabilité, ils doivent participer au « tutorat d'un ou plusieurs professeurs stagiaires » et participer aux visites qui s'y rapportent... Mission impossible...

La nouvelle circulaire supprime toutes les références aux tâches de conception de la formation par les maîtres formateurs. Ils ne participent plus à « l'évolution du plan de formation

», ne suivent plus le dossier professionnel des étudiants et leur mémoire. La référence aux séances de concertation et de travail dans l'IUFM, avec les formateurs universitaires, est supprimée. Enfin, la référence aux écoles d'application et aux réseaux d'écoles dans lesquelles exercent des maîtres formateurs est supprimée.

Par conséquent, les maîtres formateurs n'auront donc plus de vision d'ensemble de la formation, plus de tâche de conception, peu de lien entre eux et avec les formateurs universitaires. L'académie de Paris essaiera de pallier cette carence en organisant des « pôles ressources de formation ».

Pour faire passer la pilule, l'indemnité de fonction serait majorée de 50%, de 618,84 € à 928,26 €...

Ne pas se porter volontaire pour être MAT

Pour accompagner la mise en place de la réforme de « mastérisation » à Paris, l'académie lance un recrutement massif de 350 maîtres d'accueil temporaire (MAT). Condamnant ce compagnonnage, les sections parisiennes des syndicats SNUipp-FSU, Snudi-FO et Sud Education appellent les enseignants à ne pas se porter volontaire pour être MAT.

Enseigner est un métier qui s'apprend !

Ne pas se porter volontaire pour être maître d'accueil temporaire (MAT)

Enseigner est un métier qui s'apprend ! Telle n'est pas la conception du gouvernement qui supprime toute formation initiale professionnelle avec la réforme de la formation initiale dite de « mastérisation ».

Les futurs enseignants vont être recrutés à Bac + 5 après obtention d'un Master, et se verront affectés devant classe dès la réussite du concours. Lors de stages organisés dans le cadre du master, dès l'année prochaine, des étudiants de 2^e année, sans réelle formation professionnelle, prendront la responsabilité de la classe d'un enseignant en stage de formation continue.

Avec la mise en place de cette réforme, le gouvernement a supprimé 9 182 postes d'enseignants stagiaires dans le premier degré. Il n'existera donc plus de formation professionnelle rémunérée, ce qui portera un coup d'arrêt à la difficile démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement et représente un

nouveau pas dans la précarisation des personnels.

De plus, cette réforme centre la formation sur des apprentissages académiques aux dépens d'une articulation théorie/pratique nécessaire pour apprendre à enseigner. Dans ce cadre, elle nie tout l'apport que peuvent apporter les formateurs de terrain qui sont les maîtres formateurs et les conseillers pédagogiques, auxquels l'académie veut substituer des maîtres d'accueil temporaire.

Au niveau national, les syndicats demandent le retrait de la réforme dite de « mastérisation » et de la circulaire du 20/08/09 réglementant ces stages.

Au niveau parisien, parce qu'ils condamnent la casse de la formation initiale et les conditions dans lesquelles se dérouleront ce qu'il reste de formation continue, les sections parisiennes des syndicats SNUipp-FSU, Snudi-FO et Sud Education appellent les enseignants à ne pas se porter volontaire pour être maître d'accueil temporaire. En cas de pressions hiérarchiques, les enseignants prendront contact avec les organisations syndicales à l'origine de cet appel qui les soutiendront face à leur hiérarchie.

Nouveaux masters et nouveaux concours

Des concours plus disciplinaires

Avec la « réforme » dite de « mastérisation », les universités mettent en place les masters pour préparer au concours de professeur des écoles. Le contenu de ce dernier est modifié, il n'intègre quasiment plus les questions de didactique et de pédagogie.

En effet, les nouveaux concours sont centrés sur les disciplines. Pour les écrits d'admissibilité (qui auront lieu dès septembre 2010, soit en début de deuxième année de master), il n'y a plus que deux épreuves (mathématiques et sciences, français et histoire-géographie), pour lesquelles les questions concerneront uniquement les savoirs disciplinaires, la pédagogie n'ayant plus sa place. Pour les oraux d'admission (en avril et mai 2011, soit en fin de master 2), le contenu sera également peu pédagogique. Pour la première épreuve, il faudra effectuer une « leçon » (c'est-à-dire, comme au CAPES, un monologue d'une vingtaine de minutes), remplacée dans une progression et un emploi du temps, sans avoir pourtant pu apprendre à les réaliser en pratique. Pour la seconde épreuve, il s'agira d'être capable de démontrer sa connaissance du système éducatif, et de ses institutions. Les épreuves de musique, EPS, littérature et langue seront supprimées.

La logique du gouvernement en matière d'éducation est claire : des apprentissages cen-

trés sur le français et les mathématiques, où les arts sont absents ; peu d'interaction avec les élèves ; des fonctionnaires zélés. En un mot, une vision rétrograde de l'éducation.

Des nouveaux masters....

Les masters s'inscrivent inévitablement dans cette logique. En effet, le but des masters est de préparer les concours et de former au métier d'enseignant. Pour obtenir de bonnes statistiques au concours, les universités risquent de privilégier la préparation de ces concours.

De plus, les concepteurs des masters sont confrontés à un problème insoluble : une grande partie des inscrits au master (500 par année environ) n'aura pas le concours (moins de 170 postes). Le master ne peut donc déboucher uniquement sur le concours de professeur des écoles. Le master de l'IUFM et Paris IV – Sorbonne s'intitulerait donc « *Transmission des savoirs et enseignement - Professorat des écoles* » et aurait pour débouchés : « *enseignant - enseignante des écoles ; formateur/formatrice ; animateur/animateur spécialiste d'activités culturelles et techniques ; responsable de formation en entreprise* ».

Le contenu du master sera différent si l'on espère décrocher le concours ou si c'est incertain. Il y aura donc de nombreux étudiants qui auront une formation de PE mais ne le deviendront pas, et vice versa : il y aura aussi des étu-

dants qui décrocheront le concours sans avoir eu la formation complète.

De lourdes menaces

Plusieurs milliers de jeunes décrocheront chaque année le master sans être titulaire du concours. Cela créera de fait un vivier de recrutement par contrats précaires, le master devenant, comme dans de nombreux pays d'Europe, un certificat d'aptitude à enseigner qui permet de postuler aux postes de l'enseignement. Le ministère a bien cet objectif à moyen terme, puisque Darcos comme Châtel sont favorables à l'embauche d'étudiants ou de titulaires du master pour effectuer des remplacements. Les stages en responsabilité en deuxième année de master (deux fois deux semaines) sont d'ailleurs un autre biais de recrutement d'enseignants contractuels.

Enfin, le ministère prévoit de supprimer le « cahier des charges des IUFM ». Il exigera que « *la maîtrise [de] dix compétences [soit] acquise au plus tard au moment de la titularisation* ». Neuf pages de compétences suivent. Comme si, en un an, il était possible de maîtriser toutes ces compétences. Ce projet d'arrêté risque fort de rendre beaucoup plus difficile la titularisation des stagiaires, incapables de prouver un tel niveau d'expertise.

Livrets scolaires

inflexions de l'académie

Pour la mise en oeuvre des livrets scolaires, l'académie a infléchi sa position sur certains points : modalité de transmission, amélioration du codage binaire... Toutefois ces inflexions n'enlèvent en rien l'alourdissement de la charge de travail, ni la conception rigide de ces livrets scolaires.

Interrogé par le SNUipp sur la mise en œuvre des livrets scolaires, l'académie a précisé certains points sensibles (1). Tout d'abord, la transmission de ces livrets sous format électronique pose des problèmes de confidentialité et de sécurité. Suite à cette critique formulée par le SNUipp, l'académie a décidé de poursuivre sa réflexion sur ce mode de transmission et repousse d'autant sa décision. Ensuite, le livret scolaire s'élabore dès la fin de la maternelle où les écoles établissent un «bilan des acquisitions». Questionnée par le SNUipp, l'académie précise que la forme et le contenu de ce bilan sont laissés à la libre appréciation des écoles dans le cadre des programmes 2008.

Le livret scolaire des élèves des CE1 et CM2 doit également contenir leurs résultats aux évaluations nationales. Cette présence et leur transmission aux enseignants du collège n'atténuent en rien leur rejet par la communauté éducative tant d'un point de vue pédagogique que politique. Enfin, gros morceau du document, il doit comporter les «attestations de maîtrise des connaissances et compétences», c'est à dire les 2 premiers paliers du fameux socle commun, pierre philosophale contestée et contestable des

programmes 2008. Le modèle proposé par le ministère est totalement binaire. Par exemple, la compétence «trouver un mot de sens opposé» en CE1 doit être cochée par l'enseignant «oui» ou «non», une façon réductrice et peu intelligente de résumer les savoirs faire et les savoirs des élèves... L'académie a entendu ces arguments développés par le SNUipp, les modèles ministériels pourront donc être aménagés et comporter une troisième colonne «en cours d'acquisition» (2). La préférence ministérielle accordée à ce type de document binaire et rigide aux dépens des «évaluations périodiques en usage» ou de l'octroi de temps de concertation avec les parents et les enseignants de l'école et du collège montre le peu de cas qu'il fait de la liaison au sein de l'école et avec les familles. Il préfère alourdir la charge de travail des enseignants pour leur faire remplir encore et toujours plus de tableaux dans une conception managériale de l'école.

De son côté, le SNUipp porte une toute autre vision des apprentissages, des évaluations et de leur communication entre les enseignants, et entre les enseignants et les parents d'élèves. Il met à disposition des enseignants parisiens trois lettres types



pour accompagner les résultats aux évaluations nationales, et les attestations de compétences à destination des parents d'élèves et des enseignants de collège.

Arnaud Malaisé

(1) Le seul texte de référence sur le livret scolaire à l'école reste la circulaire du 24 novembre 2008.

(2) Document .doc modifié et adaptable en ligne sur le site du SNUipp Paris : <http://75.snuipp.fr>

Fiches d'état de grève

abandon par l'académie des nouvelles procédures

Certaines circonscriptions ont mis en place pour la grève du 23 mars une nouvelle fiche d'état de grève absolument scandaleuse. Elle impose aux enseignants grévistes de signer cette fiche, et en plus de déclarer que «leur absence justifie l'application d'une retenue salariale»... En plus de tout ça, c'est la circonscription qui est censée saisir cette fiche sur le logiciel «Mosart», et ce au mépris de la légalité... Interpellé le 1er avril par le

SNUipp, l'inspecteur d'académie a annoncé réfléchir sur la suite à donner à l'existence de cette fiche dans le département. Dans l'attente d'une évolution de la position académique, le SNUipp a appelé les enseignants ayant participé à la grève à refuser de signer et de remplir cette fiche.

Interrogé de nouveau par le SNUipp le 15 avril, l'Inspecteur d'académie a indiqué abandonner les modalités de déclaration initiales de cette fiche de grève.

Ainsi, seule la colonne «émargement des personnels présents sur la période» doit être remplie par les enseignants au sein de l'école, la colonne «émargement des agents dont l'absence ne justifie pas l'application d'une retenue salariale» sera elle remplie par la circonscription.

Le SNUipp se félicite de ce retour au respect des textes en vigueur en matière de droit de grève.

Eclairage légal

La jurisprudence du Conseil d'état du 25/07/2003 (arrêt n°258677) stipule qu'il «appartient à l'administration de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer du service fait par ses agents afin notamment de procéder, en cas de grève, aux retenues sur traitement». En aucun cas, les grévistes doivent déclarer leur participation à une journée de grève.

Evaluations CE1

le ministère va-t-il enfin revoir sa copie ?

Après les élèves de CM2, les élèves de CE1 auront à effectuer des évaluations nationales du lundi 17 au vendredi 21 mai 2010. La vigilance s'impose vis-à-vis des réelles intentions ministérielles, et l'explication à ce sujet aux élèves et aux parents est indispensable.

Même le Ministère de l'Éducation Nationale a émis des réserves sur les dernières évaluations CM2, c'est dire... En effet, au vu des résultats en forte baisse, le ministère a fait appel à la Direction de l'enseignement primaire (DEPP) et annonce l'ouverture de discussions sur cette question. Selon Jean-Michel Blanquer, nouveau directeur de la DGESCO, les résultats sont «moyens». Il reconnaît que les exercices proposés étaient beaucoup plus difficiles que l'an dernier, et que les services du ministère ont dû procéder à une correction statistique pour pouvoir comparer les deux évaluations.

Il ne s'agit pas d'être dupe de l'ouverture de ces discussions. Les intentions ministérielles de «mesure des performances des élèves» ont bien un objectif de tri des élèves, des écoles et des enseignants, auquel le SNUipp ne cesse de réaffirmer son opposition. Une logique inscrite dans les réformes successives de casse de l'école primaire engagées par Fillon, De Robien, Darcos, Chatel... Pour l'instant, la mobilisation des parents et des enseignants a empêché le ministère d'arriver à ses fins en mettant clairement en concurrence les écoles et les enseignants à travers la publication des résultats par école. Mais l'instauration de la prime de 400 euros a ouvert la brèche de l'individualisation des



salaires.

D'un point de vue pédagogique, ces évaluations ne manquent pas d'aberrations : exercices trop difficiles, impossibilité d'exploitation de celles-ci par les enseignants dans leur pratique pédagogique, mais aussi dans leur utilisation avec les élèves et leurs parents pour faire progresser les élèves... tout doit être remis à plat ! En effet, au niveau pédagogique, ces évaluations nationales ne sont que la mise en

application de la conception mécaniste des apprentissages contenue dans le socle commun et les programmes de 2008. Cette conception des apprentissages et des évaluations est à l'opposé de celle que défend le SNUipp, à la lumière de la recherche : il est nécessaire de dissocier clairement les «évaluations bilans» des «évaluations diagnostiques», de mettre à disposition des enseignants un outil permettant d'évaluer les progrès des élèves et les obstacles à leurs apprentissages. Le dispositif ne permet pas de réaliser ces objectifs.

Lors des évaluations CE1, le SNUipp Paris appelle les enseignants parisiens à faire passer uniquement les exercices correspondant à des notions étudiées depuis le début de l'année (le code 9/absence de réponse sera utilisé pour les autres). Il appelle également à ne rendre compte des résultats nominatifs qu'aux élèves et aux parents de la classe concernée.

Enfin, le SNUipp Paris met à disposition des enseignants sur son site internet des propositions de lettres à destination des parents d'élèves de CE1 et de CM2 afin d'attirer leur attention sur l'ensemble des critiques concernant ces évaluations, et du peu de fiabilité de leurs résultats.

Jérôme Lambert

Rythmes scolaires

refus de tout changement autoritaire

Après avoir imposé la suppression du samedi matin, et désorganisé la semaine scolaire, le Ministère encourage dans la circulaire de rentrée l'organisation de la semaine scolaire en neuf demi journées. Le Ministre Luc Chatel accélère le rythme et annonce l'installation d'une conférence nationale en juin où tous les sujets devraient être mis sur la table : le rythme pendant la journée, le rythme pendant la

semaine, le rythme pendant l'année...c'est-à-dire y compris en se posant la question de la durée des vacances scolaires.

Interrogé sur la question par le SNUipp, Colombe Brossel, adjointe au Maire de Paris, chargée des affaires scolaires, s'est prononcée en faveur d'un débat national sur la question. Pour la Ville, la semaine organisée ainsi ne tient pas, la réflexion sur la question des rythmes scolaires se

construit dans le dialogue et le partenariat. Il n'y a donc pas à craindre a priori d'un passage en force pour la rentrée prochaine. Cependant, la vigilance s'impose pour la suite, le SNUipp Paris organisera les nécessaires débats au sein de la profession, et veillera à ce que les opinions de tous soient prises en compte, notamment celles des enseignants des écoles.

Maternelle

dénigrement et manque de moyen nuisent gravement

En multipliant les attaques contre l'école et en particuliers contre l'école maternelle, le gouvernement ne nous laisse rien envisager de bon. Malgré l'attachement des français à l'école maternelle, le gouvernement ne lui donne pas les moyens nécessaires et dénigre l'institution et ses enseignants.

La politique gouvernementale actuelle porte atteinte à la qualité d'accueil en maternelle. Alors que le nombre de naissances augmente, des postes sont supprimés à l'éducation nationale. La maternelle sert de variable d'ajustement au ministère. La suppression de poste d'enseignants se traduit par la perte de dizaines de milliers de places en école maternelle pour les jeunes enfants. Il existe de réels problèmes d'inscription des enfants de deux ans qui ne sont pas accueillis dans les écoles mais renvoyés vers d'autres lieux (crèche, jardin d'éveil...). De plus, des listes d'attentes d'enfants de trois ans existent dans certains arrondissements avec peu de perspective d'ouvertures de classe.

La question des effectifs dans les classes se pose donc de manière de plus en plus aiguë. Trente élèves par classe et 25 en Zep est devenu une triste réalité de la petite à la grande section. Dans ces conditions, il est très difficile de prendre en compte les besoins de chaque enfant et encore plus de parler d'égalité des chances. Le SNUipp demande la baisse des effectifs à l'école maternelle par l'ouverture de postes en nombre suffisant.

En effet, l'école maternelle est une école spécifique. C'est le lieu dans lequel l'enfant apprend à devenir élève. Cette école a son propre programme et depuis février, une circulaire fixe les règles de mises en œuvre du livret scolaire en maternelle. Chaque école maternelle transmettra obligatoirement un bilan des acquisitions à l'école élémentaire d'accueil. Les parents recevront une version imprimée à rapporter signée à l'école.

Il est évident que l'enseignant doit avoir des connaissances précises sur l'évolution

des élèves dans leurs apprentissages et qu'il doit en rendre compte aux parents.

Mais, une réflexion s'impose quant à la transmission de cette information. Il est nécessaire de l'expliquer aux familles et aux élèves sous peine d'une stigmatisation sans intérêt. L'élève peut comprendre pourquoi il a commis une erreur et acquérir les outils nécessaires pour ne plus refaire la même erreur. Cette explication permet à l'élève de construire ses connaissances sans



stigmatiser une situation «passagère» d'échec : il a la capacité de progresser. De même, l'enseignant doit pouvoir rencontrer les familles pour rendre compte des acquisitions et des progrès de l'élève. Cette communication est essentielle pour garantir la confiance.

Mais, ce n'est pas l'obligation de transmettre un bilan qui va améliorer la liaison GS/CP. Elle ne peut se concrétiser qu'avec des rencontres régulières des enseignants des écoles élémentaires et maternelles. Le temps institutionnel des conseils de cycle n'est pas suffisant et les enseignants doivent encore une fois se débrouiller pour trouver le temps nécessaire. Le SNUipp demande que le temps de concertation soit augmenté.

La maternelle doit être dotée des moyens nécessaires pour pouvoir réaliser ses missions de socialisation, de structuration du langage... Mais comment travailler le langage dans de bonnes conditions autrement qu'en petits groupes? Or, l'enseignant se voit contraint d'accueillir dans sa classe des élèves d'un enseignant absent non remplacé faute de Zil prioritairement affecté en élémentaire. C'est inadmissible quand on sait que la maternelle est le meilleur garant

de la prévention de l'échec scolaire.

Travailler avec de jeunes enfants demande des compétences professionnelles spécifiques en termes de psychologie, de langage, etc. L'école maternelle n'a rien à gagner avec la nouvelle formation des professeurs des écoles qui ne propose rien en particulier sur le plan théorique pour permettre à l'enseignant d'adapter sa pratique.

Cette dégradation des conditions d'accueil ou de scolarisation des jeunes enfants est inacceptable mais elle n'est pas inéluctable. L'exigence de qualité pour l'accueil des jeunes enfants est légitime et indispensable pour promouvoir leur développement et leur bien-être. Les critiques et des remises en cause de l'école maternelle se sont multipliées de la part du ministère jusqu'à proposer la création de jardin d'éveil payant. C'est inacceptable. Le collectif *Pas de bébé à la consigne* mobilisé dès les premières attaques visant la maternelle appelle à une manifestation nationale parents professionnels le samedi 29 mai pour rejeter les mesures bradant la qualité d'accueil des enfants.

« Pas de bébés à la consigne » déferlante nationale le samedi 29 mai

17 février, 11 mars, 8 avril, 6 mai 2010, par milliers et par milliers les professionnel·l·es de la petite enfance en grève et les parents persistent et signent : la politique d'accueil de la petite enfance poursuivie actuellement signerait une régression sans précédent de la qualité d'accueil des tout petits.

Départ 14 H30 du Luxembourg à la Bastille

toutes les infos : <http://www.pasdebebesalaconsigne.com>

” Une participation active à la fois de l'évalué et l'évaluateur ”

Magali Monfort, enseignante en maternelle à Paris, témoigne des pratiques d'évaluation qu'elle met en oeuvre dans sa classe et de leur transmission aux familles.

Comment pratiquez-vous l'évaluation dans votre classe ?

Je construis chaque année de nouveaux outils d'évaluation : les outils que j'utilise et ceux que je mets à la disposition des élèves. Je réalise une évaluation diagnostique sommaire en début d'année et une évaluation sommative en fin d'année sous la forme d'un livret d'évaluation et des évaluations liées aux activités menées tout au long de l'année.

La première évaluation est très classique, je regarde ce que les élèves savent déjà : reconnaître et écrire son prénom, connaître la comptine numérique, comment ils se comportent devant une activité de recherche, et comment ils se positionnent dans la classe à l'oral.

Elle me sert à cibler mes observations, à être attentive aux interventions et aux progrès des élèves. C'est important de pouvoir dire à un élève : « *Tu as vu ? Au début de l'année tu écrivais les lettres de ton prénom dans le désordre et maintenant tu sais les mettre dans l'ordre de la lecture* ».

L'évaluation sommative me pose problème, on tente tous les ans avec mes collègues de retravailler le livret d'évaluation pour être au plus près des acquis des élèves mais soit ça devient une usine à gaz où l'évaluation des élèves prend le pas sur le temps des apprentissages soit c'est tellement succinct que ça en devient réducteur, et peu significatif.

Comment évaluer tout en apprenant ?

Pendant les activités d'apprentissage, il y a plusieurs moments d'évaluation mais il s'agit plutôt d'une évaluation de la pertinence des activités que d'un contrôle des acquis : en quoi la consigne que j'ai choisie, l'organisation de l'activité ou le bilan fait avec les élèves sont efficaces ? Qu'est-ce que je dois changer dans mes pratiques pour que les élèves réussissent ?

Il s'agit parfois d'un petit rien, un mot, une posture, qui modifie la situation.

L'évaluation dans ce cas est finalement assez simple, il suffit de se poser la question : est-ce que tous ont réussi ? C'est ensuite que ça devient complexe, comment faire pour que ceux qui n'utilisent pas des procédures efficaces puissent se les approprier,

il n'y a là rien d'évident.

De plus en plus je fais en sorte que ce soit le groupe classe qui évalue, de manière à ne pas faire porter à un élève la responsabilité d'une erreur ou d'un essai raté et de manière aussi à faire de l'erreur une force pour toute la classe.

Par exemple ?

Voici une séance très classique où les élèves doivent retrouver la lettre **n** en script dans un texte connu écrit au tableau. Ils doivent d'abord chercher seuls sans chercher à répondre immédiatement. Puis ils viennent pour entourer les **n** qu'ils pensent avoir reconnus. C'est le moment crucial où les autres élèves valident ou non la proposition. Mon rôle à cet instant c'est de questionner la classe : est-ce que c'est bien un **n** ? Qu'est-ce qui nous permet d'être sûrs ? On revient à la consigne pour pouvoir valider. Que se passe-t-il si ce n'est pas un **n** ? Il va falloir argumenter, décrire, confronter les observations. En aucun cas il ne s'agit pour moi de dire, oui/non ou juste/faux, la validation des autres permet à l'élève de s'évaluer et elle permet aussi aux autres d'éviter l'erreur : on finit par faire une liste de toutes les lettres qui ressemblent au **n**.

Ensuite ils font la même activité mais de façon individuelle puis ils échangent leur recherche : celui qui évalue c'est le pair, celui qui partage la recherche.

En dernier recours, je passe pour voir et dire : tiens regarde là avec ton voisin si aucun **n** n'a été oublié. L'évalué doit savoir ce qu'il doit apprendre (reconnaître la lettre **n**) et comment il évalue lui-même qu'il a réussi (une petite barre à gauche et un seul pont).

De manière générale la mise en place d'une évaluation ne peut être valable sans la participation active des deux acteurs : l'évalué et l'évaluateur.

Quel mode de transmission aux parents avez-vous adopté ?

Mon école est située en zep, rue de Belleville et la plupart des parents ne sont pas du tout en connivence culturelle avec l'école. Qu'est-ce que ça signifie lorsqu'on transmet des évaluations ? Des parents peuvent estimer que leur enfant n'a pas réussi

des items « parce qu'il n'a pas travaillé », pourquoi aurait-il échoué sinon ?

Un papa à qui une élève donnait ses travaux de graphie (entraînement à l'écriture) sur une période lui a répondu que c'était des gribouillis. J'ai été bouleversée lorsqu'elle me l'a raconté, elle qui avait fait de si grands progrès.



Magali Monfort

est enseignante dans une école maternelle de Zep dans le 19e

J'avais pourtant pris la précaution d'accompagner ces travaux d'une explication demandant aux parents de ne relever que les progrès de leur enfant. Ça n'a pas fonctionné.

Transmettre des informations d'enseignant, c'est-à-dire de professionnel, à des parents est vraiment pour moi le plus difficile à réaliser.

Je n'ai pas trouvé de solution satisfaisante : le livret de compétences ou d'évaluation a quelque chose de définitif que je trouve dangereux où la compréhension des items peut poser problème, je ne parle même pas des petits bonhommes qui au choix sourient/font la moue/sont mécontents, comme si les apprentissages devaient avoir à faire avec la satisfaction ou les émotions de l'enseignant.

J'ai trouvé un compromis dans les rendez-vous individuels avec les parents soit à mon initiative soit à la leur. Je reçois la plupart des parents au cours de l'année.

**propos recueillis
par Marie Claire Chitteray**

"Revalorisation"

arnaque à tous les étages

Les mesures de "revalorisation" sont une vaste arnaque profondément inégalitaire qui laissent trois enseignants sur quatre de côté. Le SNUipp, avec la FSU, demande une augmentation immédiate de 9% de la valeur du point d'indice et l'attribution à tous les fonctionnaires de 50 points d'indice supplémentaires (environ 200 euros). Une réelle revalorisation pour tous à l'opposé de l'opération de communication du ministre.

Fin mars, le ministère a vanté sur divers médias une «revalorisation» salariale substantielle pour les enseignants débutants en contrepartie de la réforme dite de «mastérisation», fortement contestée par l'ensemble de la communauté éducative. Qu'en est-il exactement?

Les nouveaux enseignants recrutés à partir du concours 2010 débiteront à l'indice 410 (au lieu de 349 actuellement). Mais, hormis les lauréats du concours de juin 2010, ils devront financer une année d'étude supplémentaire suite à la «mastérisation». Avant cette réforme du recrutement et de la formation, ils auraient touchés un salaire de 17 040 euros durant cette année.

Les enseignants aux échelons 3, 4 et 5 basculeront au 1er septembre sur les échelons 1, 2 et 3 de la nouvelle grille et avanceront ensuite au même rythme que précédemment au sein de celle-ci. Après ces 3 nouveaux échelons indiciaires, c'est l'ancienne grille qui est appliquée (l'échelon 6 de l'ancienne grille devient le 4 de la nouvelle grille, etc.).

Ancienne grille indiciaire					
Éch.	Indices	Net zone 3	Nouvelle grille indiciaire		
1	349	1 342,14€	Éch.	Indices	Net zone 3
2	376	1 445,97€	1	410	1 576,72€
3	395	1 519,04 €	2	431	1 657,47€
4	416	1 599,79€	3	453	1 742,07€
5	439	1 688,25 €			

Pour le SNUipp, ces mesures sont une vaste arnaque profondément inégalitaire et laissent trois enseignants sur quatre de côté. Cerise sur un gâteau bien amer, elles sont financées à hauteur de 196 millions d'euros par les «économies» réalisées suite au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, estimées à 496 millions d'euros.

S'il faut effectivement augmenter de façon significative les salaires des enseignants débutants, il faut également résoudre la situation des PE en milieu de carrière «embouteillés» au 8ème ou au 9ème échelon, et celle des fins de carrière incomplètes : plus de 60% des enseignants partent en retraite sans atteindre le 11e échelon.

Les salaires enseignants ne peuvent être extraits du contexte de l'ensemble de la fonction publique où la valeur de l'indice dégringole constamment face aux prix depuis de nombreuses années, diminuant d'autant le pouvoir

L'augmentation cumulée au fil des 7 premières années de carrières compensera à peine ce manque à gagner. Et l'année de cotisation retraite de PE2 manquera lors du calcul des droits à pension.

Pour éviter des disparités entre ces futurs enseignants recrutés au niveau master et les enseignants recrutés juste auparavant, les 5 premiers échelons de la grille seront refondus. Tous les professeurs d'écoles n'ayant pas atteint l'échelon 6 seront revalorisés d'une cinquantaine d'euros mensuellement. Mais, dès qu'ils seront promus à cet échelon 6, ils retrouveront la grille indiciaire actuelle.

d'achat de l'ensemble des fonctionnaires. La FSU estime cette baisse à 9% depuis 2000. Pour l'instant, les seules réponses gouvernementales se limitaient à une floraison de primes et d'indemnités inédites dans le primaire (début de carrière, passation des évaluations nationales, Gipa...) qui individualise les rémunérations enseignantes. Dans les écoles, il est même dorénavant possible de «travailler plus», lors des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires, pour «gagner plus» (un peu).

Le SNUipp, avec la FSU, demande une augmentation immédiate de 9% de la valeur du point d'indice et l'attribution à tous les fonctionnaires de 50 points d'indice supplémentaires (environ 200 euros). Une réelle revalorisation pour tous à l'opposé de l'opération de communication du ministre.

Arnaud Malaisé

Avec son «pacte carrière», le ministère essaie de compenser la faiblesse de cette «revalorisation» par des annonces dans d'autres domaines.

DIF (droit individuel à la formation) : à la rentrée chaque enseignant pourra faire valoir son droit individuel à la formation (DIF), sur la base d'un crédit de 20 heures par an plafonné à 120 heures. Les formations auront lieu pendant les vacances scolaires et seront rémunérées 50% du salaire horaire. Quels seront les organismes de formation agréés par le ministère ? Le DIF a-t-il vocation pour le ministère à se substituer à la formation continue du ressort de l'employeur qui se réduit à peau de chagrin ?

Seconde carrière : la possibilité offerte aux enseignants d'entamer une seconde carrière est un serpent de mer datant de la réforme Fillon sur les retraites de 2003, une sorte de «compensation» resté à l'état de promesse. En quoi consistera cette nouvelle possibilité ?

Pour l'instant la seule proposition ministérielle se limite à des entretiens d'évolution professionnelle, l'un au bout de deux ans de carrière, l'autre au bout de 15 ans.

Médecine du travail : 80 médecins de prévention devraient être recrutés afin que chaque académie et chaque département puissent être dotés d'au moins un médecin. Le ministère annonce que ce recrutement doublera le nombre de médecins de prévention. La médecine du travail est vraiment le parent pauvre...

Evaluation des enseignants : le ministère souhaite voir les «modalités d'évaluation des enseignants» évoluer avec en toile de fond la création d'un grade à accès fonctionnel permettant l'introduction de possibilités de «mérite» supplémentaire.

Défendre et améliorer les retraites

des propositions alternatives crédibles existent !

Il manquerait 2600 milliards d'euros pour financer les retraites pour les 40 prochaines années ! Politiques et journalistes se sont jetés sur ce chiffre issu du rapport du Conseil d'orientation des retraites. Pourtant un tel catastrophisme a peu de raison d'être dans la mesure où il s'agit d'un scénario « extrême » peu crédible.

Le gouvernement tient un discours alarmiste pour tenter de faire avaler à l'opinion publique une nouvelle réforme des retraites dans laquelle ce serait de nouveaux aux salariés de payer.

Pourtant les « réformes » précédentes (1993 dans le privé, 2003 dans le public) ont déjà fortement durci les conditions

de départ à la retraite et entraîné des baisses importantes des retraites et des pensions.

En plus des arguments déjà entendus lors des réformes précédentes (le système est au bord de la faillite, on vit plus vieux donc on doit travailler plus longtemps...), la crise économique apporte un nouveau prétexte à ceux qui veulent détruire les solidarités. Le problème ne viendrait pas des racines de la crise (hypertrophie de la finance, partage des richesses produites au détriment des salaires, politiques fiscales en faveur des riches), mais des déficits publics.

C'est pourquoi après avoir tentés de faire croire qu'ils allaient surveiller les

banques, encadrer la spéculation... le gouvernement et le Medef reviennent vers leur credo originel : haro sur les dépenses publiques, les salaires des fonctionnaires, mais aussi les dépenses sociales, et en premier chef les retraites.

Pour le SNUipp et la FSU, les salariés, chômeurs et retraités ne doivent pas payer la crise une deuxième fois par une nouvelle « réforme » des retraites alors même que l'aggravation des déficits est en grande partie due à une politique fiscale et de cotisation sociale profitant aux plus riches.

Un dossier réalisé par
Arnaud Malaisé et Nicolas Wallet

Les scénarios du COR

Les scénarios envisagés par le COR, reposent sur différentes hypothèses de travail :

- l'âge d'ouverture des droits : c'est l'hypothèse favorite du Medef. Le gouvernement laisse entendre qu'il pourrait repousser l'âge d'ouverture des droits de 60 à 63 ans. Pourtant à ce jour, 60% des salariés ne sont plus en situation d'emploi à 60 ans. Par ailleurs ce serait une aberration compte tenu du contexte de chômage, en particulier des jeunes. Cela reculerait également la limite d'âge (actuellement de 65 ans) à partir de laquelle la décote ne s'applique plus et donc entraînerait mécaniquement une nouvelle baisse des retraites. Enfin, si l'espérance de vie moyenne est de 77 ans pour les hommes et de 84 ans pour les femmes, l'espérance de vie « en bonne santé » n'est respectivement que de 63,1 et 64,2 ans.

- la durée de cotisation : cette hypothèse est également envisagée par le gouvernement. Pourtant, avec une entrée de plus en plus tardive sur le marché du travail, des carrières de plus en plus chaotiques et incomplètes (précarité, interruption pour raisons familiales...) touchant particulièrement les femmes, il devient de plus en plus difficile d'avoir le nombre d'annuités nécessaire. La décote accentuée, telle une double peine, cette baisse du montant des retraites.

- le montant des cotisations : c'est le sujet tabou depuis de nombreuses années. Au nom de la sacro-sainte compétitivité des entreprises, il serait hors de question d'augmenter les cotisations. Pourtant, outre le fait que ces prélèvements n'ont quasiment pas bougé depuis 25 ans, des pistes existent comme l'élargissement aux revenus qui actuellement échappent à la solidarité et la modulation du taux en fonction de la valeur ajoutée des entreprises.

En janvier, Xavier Darcos alors ministre du travail affirmait que « *diminuer le montant des pensions, (...) serait inacceptable* » et ajoutait que « *dans un pays dont l'espérance de vie s'accroît d'un trimestre chaque année, nous n'avons d'autre solution que de travailler plus longtemps* ». Il s'agit là d'une hypocrisie totale, d'un mensonge éhonté ! En effet, les réformes de 1993 et 2003 ont utilisé la durée de cotisation en faisant passer de 37,5 à 40 puis à 42 annuités la durée nécessaire pour une retraite à taux plein avec pour seul effet une baisse important du niveau des retraites et des pensions.

A ce jour, seul le relèvement du montant et l'élargissement de l'assiette des cotisations peut permettre de préserver notre système de retraite.

Le secteur public privilégié ?

Le gouvernement reprend aussi la stratégie de division entre les salariés du public et ceux du privé, présentant une nouvelle fois les fonctionnaires comme privilégiés et laissant sous couvert « d'égalité » planer la menace sur la référence aux six derniers mois pour le calcul de la pension. Avant les « réformes », le taux de remplacement moyen était de 84% dans le privé et de 77% dans le public. « L'égalité » chère à ce gouvernement ne peut être qu'un alignement toujours vers le bas !

Vers un taux de remplacement* parmi les plus faibles d'Europe ?

Dans ses discours, Nicolas Sarkozy exclu de réduire le niveau des futures retraites. Outre que cela est contradictoire avec la volonté de repousser l'âge de la retraite ou d'augmenter la durée de cotisation, le mal le plus grand est de toute façon déjà fait. Selon une étude de la commission européenne qui a estimé le taux de remplacement en 2046 en fonction des réformes actées en 2006, la France connaîtrait la 4ème baisse la plus importante au sein de l'Union européenne (de 79,4 % à 62,9 % en moyenne). Le taux français se situerait donc parmi les plus bas d'Europe. Difficile d'entendre ensuite le gouvernement nous expliquer que nous devons encore faire des efforts pour faire comme les autres pays européens ! (source Alternatives économiques, Commission européenne)

*Taux de remplacement : rapport entre le niveau de pension et le niveau des derniers revenus d'activité. Dans la Fonction publique il est par exemple à taux plein de 75% du dernier salaire. Il tend à diminuer fortement à cause de l'allongement du nombre d'années de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein et de la mise en place de la décote.

Pensions des enseignants

impact des réformes sur quelques cas types

A la lecture de tous ces cas, il est clair que si de nouvelles dégradations sont envisagées, la plus grosse attaque a déjà eu lieu en 2003 en particulier avec la mise en place de la décote. Cela suppose non seulement de se battre contre toute nouvelle attaque mais de revenir sur la réforme Fillon et ses effets dévastateurs.

Les effets ravageurs de la réforme de 2003

Justine, instit devenue PE

Justine est institutrice, recrutée à 18 ans et demi et devenue professeur des écoles. Elle a deux enfants nés avant 2004. Elle fait valoir ses droits à pension à 56 ans, après 31,5 années à temps plein et 6 années à mi-temps.

Avant 2003

Justine partait à la retraite avec 78 % de son dernier traitement.

Après 2003

Avec la réforme « Fillon » (41,5 ans de cotisation requis pour une retraite à taux plein contre 37,5 auparavant), la valeur d'une année de cotisation baisse à 1,807% contre 2% auparavant. Elle introduit également une « décote » qui entraîne une pénalisation supplémentaire de 1,25% par trimestre manquant (limitée au maximum à 25 %).

Avec la réforme de 2003, Justine ne touchera plus que 57 % de son dernier traitement, soit une baisse de 28% du montant de sa pension.

Juliette, PE

Juliette est PE recrutée en 1992, à l'âge de 24 ans. Elle a 2 enfants nés avant 2004. Elle fait valider ses droits à pension à 60 ans en 2028 après 36 années de service à temps plein

Avant 2003

Juliette partait à la retraite avec 81,5 % de son dernier traitement.

Après 2003

Juliette ne touchera plus que 55,5 % de son dernier traitement, soit une baisse de 32% du montant de sa pension.

L'impact des scénarios envisagés par le gouvernement

Allongement de la durée d'assurance

On peut prendre l'hypothèse d'un allongement de la durée de cotisation nécessitant 43 annuités pour une cotisation à taux plein.

Justine, instit devenue PE

Dans ce cas, Justine toucherait cette fois 54 % de son dernier traitement, soit une baisse supplémentaire de 4,1% sur une pension post 2003.

Juliette, PE

Juliette verrait également sa pension baisser de 4,6% de plus et toucherait 44 % de son dernier traitement.

Report des bornes d'âge

Justine, instit devenue PE

Il s'agit d'une hypothèse étudiée très sérieusement par le gouvernement. Imaginons qu'il soit décidé que l'âge d'ouverture des droits soit décalé de deux ans (57 ans pour les instits, 62 ans pour les PE).

Justine ne pourrait plus partir à 56 ans. Du coup, cela réaugmenterait le pourcentage de son dernier salaire à 62 % de son dernier traitement mais en travaillant obligatoirement plus longtemps.

Par ailleurs, un tel report aurait pour conséquence de décaler aussi l'âge à compter duquel il n'y a plus de décote (de 60 à 62 ans pour les instits, de 65 à 67 ans pour les PE), donc d'augmenter le nombre de victimes de décote, c'est à dire de baisse des pensions.

Calcul sur les 25 meilleures années

Juliette, PE

Hypothèse A : Juliette termine au 11e échelon. Elle y est donc depuis au moins 10 ans donc cela ne change rien par rapport au scénario précédent. Juliette touchera 50,5 % de son dernier traitement, soit une baisse supplémentaire de 9%.

Hypothèse B : Hypothèse B : Juliette termine au 7e échelon de la hors classe. Juliette touchera 43,5 % de son dernier traitement, soit une baisse supplémentaire de 21%.

Inégalités criantes entre les femmes et les hommes

Carrières courtes, temps partiel, contrats précaires concernent majoritairement les femmes. Cela entraîne de fait des pensions nettement inférieures à celles des hommes (- 40 % dans le régime général). Dans la Fonction publique d'Etat, en 2008, l'écart était de - 16 %. Enfin, le risque de paupérisation est beaucoup plus important pour les femmes seules au moment

de la retraite.

Les réformes de 1993 et de 2003 ont aggravé les écarts notamment en pénalisant fortement les carrières incomplètes.

D'où la nécessité d'assurer l'égalité salariale dans tous les régimes mais aussi de maintenir les majorations de durée d'assurance liées aux « avantages familiaux et conjugaux ».

Pour le SNUipp et la FSU, il faut rétablir les bonifications pour chaque enfant sans aucune condition et créer de nouveaux droits pour les agents ayant élevé seuls leurs enfants. Il est nécessaire de compenser les interruptions de carrière par la prise en compte des congés parentaux et des temps partiels pris pour l'éducation des enfants avant 2004.

D'autres solutions sont possibles

propositions alternatives de financement

La FSU défend des objectifs communs pour tous les salariés, une retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75% du dernier traitement pour 37,5 annuités de cotisations. Le financement de ces retraites de haut niveau est possible.

Les politiques menées en matière de formation, d'emploi, de recherche et d'innovation... y jouent un rôle essentiel tout comme le système fiscal qu'il faudra revoir afin de repenser les transferts de solidarité. Agir sur l'ensemble de ces paramètres permettra d'endiguer les inégalités constatées aujourd'hui et de faire retrouver aux revenus du travail un juste niveau dans le partage des richesses. Augmenter la part des dépenses pour les retraites de 4 à 5 points



de PIB d'ici 2050 suppose d'y consacrer le quart des gains de productivité à venir et représenterait une augmentation minime des cotisations de 0,375 point par an. Il est donc économiquement possible de dégager ces ressources.

Pour une plus grande justice sociale, des évolutions dans le mode de calcul des régimes de retraite, financés actuellement uniquement par des cotisations prélevées sur les salaires, sont nécessaires. L'élargissement à la valeur ajoutée des entreprises, la taxation des revenus financiers et des patrimoines doivent permettre d'inscrire plus de solidarité dans leur financement.



"Faire entendre les exigences citoyennes"

un appel à l'initiative de Attac/Copernic

Un appel de personnalités initié par Attac et la Fondation Copernic «faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites» a été rendu public début avril. Il est signé par de nombreux responsables d'associations, de syndicats - dont la FSU -, de partis politiques et de nombreux intellectuels dont plus d'une centaine d'économistes...

Cet appel permet de créer les conditions d'une vaste mobilisation «citoyenne» du même type que celle qui avait existé au moment de la bataille contre le TCE en 2005.

Après un premier meeting de lancement le 6 mai, des initiatives locales sont organisées autour de cet appel comme dans le 11e arrondissement le 1er juin.

Le SNUipp invite l'ensemble des enseignants à signer et faire signer cet appel disponible sur le site <http://petition.exigences-citoyennes-retraites.net>.

La démographie, une fatalité qui pèse ?

De 11 millions en 2000, les retraités passeront à 21 millions en 2040. Cette augmentation est due à l'allongement de la durée de la vie, estimée à de 0,44 trimestre par an par l'Insee, ainsi qu'au départ en retraite de la génération des « trente glorieuses ». Mais, à partir de 2036-2040, le



nombre de retraités diminuera.

Cependant, avec un taux de fécondité à plus de 2 enfants par femme, la popula-

tion en âge de travailler ne subirait pas une diminution de 4,1 millions de personnes entre 2006 et 2050 comme dans les précédents scénarios du COR mais resterait stable.

Encore faut-il que cette population ait effectivement un travail. Cela suppose de prendre des mesures fortes pour lutter contre le chômage de masse, ce qui améliorerait de fait l'équilibre financier des régimes de retraites.

Enfin, de 1959 à 2007, la part du PIB consacré aux retraites a plus que doublé de 5,4% à 13,2%. Pourquoi serait-il impossible de l'augmenter de quelques points d'ici 2050 ?

Quelle répartition des richesses ?

Depuis 1980, la répartition de la valeur ajoutée, c'est à dire la richesse créée, a évolué au détriment des salaires. L'ensemble salaires nets et cotisations sociales en représentaient 73,9% contre seulement 65,1% en 2008 selon l'Insee. Cette répartition s'est déportée vers les profits, tant les dividendes nets en progression de 5,3 points que le profit disponible avec 3,5 points. Infléchir cette répartition en faveur de l'ensemble des revenus des salariés permettrait ainsi une augmentation indolore des cotisations sociales nécessaire au financement des retraites.

WWW

Prolonger la réflexion en ligne. Un dossier avec de nombreux textes pour appréhender l'ensemble des éléments du débat. <http://75.snuipp.fr/dossiers/retraite.html>

“ Nous ne sommes pas condamnés à travailler toujours plus longtemps ”

Jean Marie Harribey, économiste membre d'Attac et de la Fondation Copernic, revient sur les conséquences des réformes précédentes sur le niveau des retraites et les pistes mises en avant par le gouvernement. Il met en avant d'autres solutions comme une meilleure et plus juste répartition de la richesse produite pour financer les retraites.

Quels impacts des réformes précédentes de 1993 et 2003 ?

L'impact principal des réformes précédentes est la baisse du niveau des pensions, estimé entre 15 et 20%. Elle est due tout d'abord à l'allongement de la durée de cotisation, dans le privé tout d'abord puis ensuite dans le public. Le changement de mode de calcul sur les 25 meilleures années à la place des 10 intervient pour les salariés du privé dans une période de fort chômage empreinte de précarité et de discontinuité des carrières. L'indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires empêche toute augmentation du pouvoir d'achat des retraités. Et enfin une décote par année de cotisation manquante a été introduite en 2003. Tous ces éléments ont enclenché une diminution du niveau des pensions qui se poursuit progressivement.

Quelles seraient les conséquences d'un recul de l'âge de la retraite après 60 ans ? Et d'un allongement de la durée de cotisation ?

Les deux seules pistes explorées par le gouvernement, sous les applaudissements du Medef, sont de reculer l'âge légal et d'allonger encore la durée de cotisation prévue par la loi de 2003 à 41 ans en 2012. En reculant l'âge légal après 60 ans, le salarié qui a commencé à travailler jeune devra poursuivre son activité même en ayant les trimestres de cotisation nécessaires. Ces deux mesures prises simultanément vont renforcer le mouvement de baisse du niveau des pensions.

Quels autres choix sont possibles ?

Il existe différents leviers pour agir sur les retraites comme le niveau des pensions et la variation de la durée de cotisation que ce soit par l'allongement proprement dit ou le recul de l'âge légal. Toucher à la durée engendre immédiatement une conséquence

sur le niveau des pensions, dont le gouvernement promet la protection alors qu'il est ainsi massacré. Il existe un troisième levier possible, laissé constamment dans l'ombre, augmenter le montant des cotisations par l'élargissement de l'assiette ou la hausse du taux de cotisation. Le seul revenu soumis

“Aucune raison ne s'oppose à ce que la société puisse accompagner cette transformation démographique à l'aide d'un prélèvement lent et progressif sur la richesse produite, tout à fait assimilable par l'économie. C'est le

actuellement à cotisation est le salaire brut. Dans le cadre de l'appel Attac/Copernic, nous proposons d'introduire dans l'assiette tous les profits financiers, notamment les dividendes qui ont augmenté considérablement durant cette période de capitalisme néo-libéral. Les dividendes représentent actuellement 8,5 % du PIB contre 3,2 % en 1982. En moins de trente ans l'accroissement de la part du PIB aux dividendes se monte donc à 5,3 points, soit environ 100 milliards d'euros ! Le déplacement de la répartition des richesses représente aujourd'hui l'équivalent de la somme nécessaire en 2050 selon le COR. Nous proposons de faire cotiser cette part des profits qui n'est pas réinvestie. A aucun moment l'investissement n'est ainsi pénalisé. Cette meilleure et plus juste répartition de la richesse produite est une solution bien préférable à celles aujourd'hui proposées par le gouvernement.

Que répondre aux projections alarmistes sur la démographie ?

Dans le rapport du COR, il n'y a pas de projections démographiques alarmistes. Comme le montre l'Insee, la situation démographique en France est bonne avec un taux de renouvellement des générations quasi assuré. Avec l'allongement de l'espérance de vie d'environ un demi-trimestre par an, la structure de la population se transforme. Les plus de 60 ans représenteront un tiers de la population dans 40 ans contre un quart aujourd'hui. Aucune raison

ne s'oppose à ce que la société puisse accompagner cette transformation démographique à l'aide d'un prélèvement lent et progressif sur la richesse produite, tout à fait assimilable par l'économie. C'est le tabou à faire sauter. Même si la crise écolo-



Jean Marie Harribey

est économiste
à l'université Bordeaux IV

gique doit nous obliger à placer nos espoirs ailleurs que dans une croissance économique faramineuse, la richesse produite ne sera pas figée au niveau actuel en 2050.

Quel sens prend l'appel initié par Attac et la fondation Copernic ?

Il permet de mobiliser la société autour de cet enjeu de civilisation que sont les retraites. Faut-il travailler plus longtemps parce qu'on vit plus longtemps ? Non ! Nous ne sommes pas condamnés à travailler toujours plus longtemps. Les progrès de la société permettent d'utiliser les gains de productivité pour réduire le temps de travail sur l'ensemble de la vie active. Dans la crise profonde qu'il traverse, on comprend bien pourquoi le capitalisme actuel a besoin de persuader les salariés de travailler plus longtemps pour leur faire payer cette crise, alors que c'est à ceux qui en sont responsables de la payer.

Formation continue

un outil professionnel à préserver !

Le deuxième conseil de formation parisien vient de se tenir le 7 mai dernier, occasion pour l'académie de présenter le plan de formation continue prévu pour l'année prochaine.

Le plan de formation continue départemental 2010-2011 poursuit les grandes tendances développées ces dernières années : de plus en plus de stages hors temps de service (23 420 journées stagiaires), des stages remplacés par les brigades départementales (60 postes de brigade restent affectés à la FC) de 2 à 4 jours et des stages remplacés par les futurs étudiants de M2, de deux fois deux semaines (14 140 journées stagiaires). Sur le fond, une telle évolution ne peut que signifier une réduction des enjeux de formation pour l'ensemble des enseignants : la dite « formation continue » s'apparente de plus en plus à une adaptation à l'emploi (amener les enseignants à traduire les injonctions ministérielles) et non à une formation aux grands enjeux des sciences de l'éducation pour que notre profession soit au plus près des évolutions de notre métier, des réalités des connaissances et des questions posées par la jeunesse.

Pour le SNUipp, la formation continue devrait traiter à la fois des avancées de la didactique des disciplines ciblées par les programmes, de la sociologie, de l'économie et de la psychologie de l'éducation dont les recherches ne cessent de se développer et gagneraient à être mises à la portée des enseignants. Elles devraient traiter également des questions de décimologie, de laïcité, de droit qui ne cessent d'envahir notre espace professionnel, sans compter les avancées produites par les ergonomistes et les psychologues du travail sur les réalités de nos actes professionnels, sur notre manière de vivre notre métier. C'est une dimension totalement absente du plan de formation.

Quand on examine le contenu du plan de formation construit par l'administration, on est loin de cette ambition.

L'augmentation du nombre de stages sur la maternelle s'explique par l'obligation de fournir un accueil en maternelle aux étudiants de M2.

A noter, que pour la première fois, quatre stages déboucheront sur une certification, en lien avec l'université, dont la valeur n'est cependant pas très définie. Le

Contenu	nb stages	effectif	nb journées stagiaires
Maîtrise de la langue	22	480	2501
Maths sciences techno	12	218	1051
Maternelle	11	212	1624
Langues vivantes	15	274	1860
Culture, humanité	4	115	590
EPS	6	101	322
Citoyenneté, santé, sécurité	9	160	462
Scolarisation handicap	9	142	638

SNUipp est très favorable à ce que la formation continue puisse se traduire en équivalences ECTS permettant une validation universitaire sur plusieurs années. L'administration se dit prête à aller dans ce sens, mais tout paraît compliqué dans la relation aux universités... alors dans 5 ou 10 ans ?

A ces stages s'ajoutent ceux consacrés à l'accompagnement des débutants (173 PES)... mais pour le moment rien n'est prévu pour la dernière génération des T1, les sortants de PE2 qui devraient réglementairement bénéficier d'un stage de trois semaines au minimum !

Deux autres types de publics sont visés par la formation continue : ceux qui s'engagent vers une évolution professionnelle (CAPA-SH, direction d'école, maître formateur...): 462 collègues sont concernés et remplacés et les formations de formateurs (maîtres formateurs et conseillers pédagogiques). 70 collègues concernés et remplacés. Bien évidemment d'autres stages, non

remplacés ceux là, concernent les directeurs-directrices (563) et les formateurs (333).

Tous les stages d'école seront accordés, l'an prochain, sur le contingent des 18h de formation des circonscriptions. L'administration soutient que cette évolution a pleinement satisfait les écoles qui en ont bénéficié cette année. Evidemment, si le choix se situe entre participer à une « pseudo formation » de circonscription ou dégager du temps pour aborder de front des questions qui se posent aux écoles, on peut comprendre la réaction favorable des collègues. Mais reconnaissons que cela relève plus du travail de concertation nécessaire aux écoles que de notre formation continue. La qualité de ce que nous faisons après une journée de travail, quelque soit notre bonne volonté, et un stage pendant le temps de service ne se vaut pas.

Entre les besoins d'une compréhension plus fine des questions qui touchent à nos pratiques professionnelles... et la réalité de la formation continue, voire initiale dans quelques temps, le fossé s'élargit. Alors quand notre Inspecteur d'Académie soutient que le plan de formation académique répond à deux enjeux conciliant qualité et continuité de l'enseignement... on a vraiment du mal à le croire.

Danielle Czalczynski

Animations pédagogiques ou mercantiles ?

L'académie de Paris continue de transférer les heures de formation continue dues aux enseignants sur les 18h d'animation et de formation pédagogiques, à la charge des circonscriptions qui n'ont que très peu de moyens humains pour les organiser. D'ores et déjà, une grande partie des stages écoles ne s'effectuent plus sur le temps de service devant élèves, mais le soir ou le mercredi matin... L'application de la « réforme » de la formation des maîtres va encore aggraver cette situation (cf article ci-dessus).

Un certain nombre d'enseignants parisiens a alerté le SNUipp sur le contenu de plusieurs conférences pédagogiques, la visée commerciale de ces dernières semblant être prépondérante sur les objectifs de formation pédagogique. Par exemple, trois heures pour apprendre à se servir de telle méthode de lecture vendue à la sortie par l'éditeur, ou encore une matinée soi-disant sur la numération qui ne consiste qu'à vanter les mérites d'un jeu mathématique vendu là encore à la sortie pour la modique somme de 70 euros... Bien sûr, il ne s'agit pas de condamner la vente d'un livre de recherche après une conférence, mais bien de dénoncer le mercantilisme frappant un nombre grandissant d'animations pédagogiques.

Le SNUipp a rappelé à l'Inspecteur d'académie que les enseignants parisiens participent aux animations pédagogiques pour se former, et non pour entendre un argumentaire de vente ! Le SNUipp invite les enseignants à continuer de l'alerter dès qu'ils considèrent qu'une animation s'éloigne de son objectif de formation pédagogique.

Radiographie de la profession

Chaque année, le SNUipp demande au rectorat de lui fournir la liste de tous les collègues rattachés à l'académie de Paris. Ce document permet au syndicat de connaître pour chaque collègue son affectation, son échelon et son ancienneté à un moment donné. Il nous permet également d'en tirer des éléments statistiques qui sont intéressants à connaître.

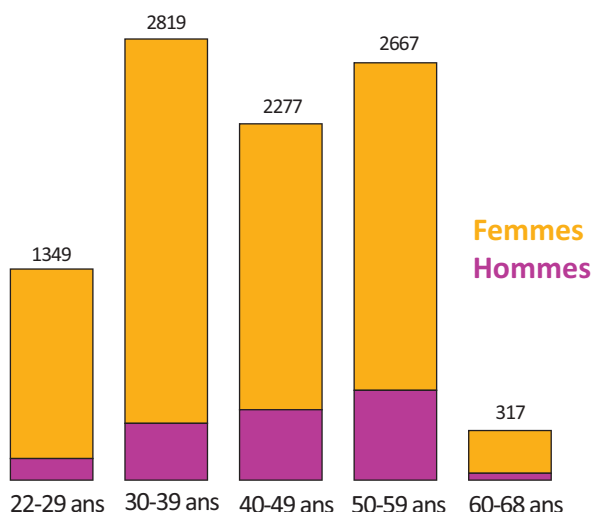
Au 1er septembre 2009, le nombre d'enseignants parisiens du 1er degré s'élevait à 9429. Le corps des instituteurs continue à faire de la résistance avec 490 collègues qui n'ont toujours pas fait le choix d'intégrer le corps des professeurs des écoles.

Une profession très féminisée

Avec 7860 femmes pour 1569 hommes, les enseignants des écoles forment une profession très féminisée. La proportion de femmes est de 83,3 %. Elle est légèrement supérieure à la proportion nationale de 81,3%. Cette forte féminisation est encore plus criante si on la compare avec la situation du second degré à Paris. Chez nos collègues du secondaire, 60,3 % des enseignants sont des femmes. La très grande féminisation chez les enseignants du primaire n'est pas près de se réduire. En effet, chez les moins de 30 ans, la proportion de femmes atteint quasiment 90 %.

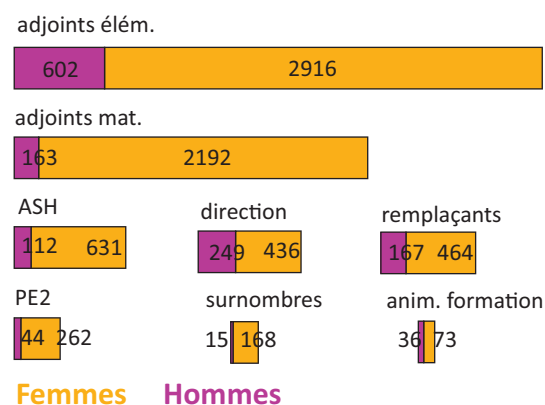
Une profession relativement jeune

Avec 44,2 % de moins de 40 ans, les enseignants du 1er degré parisien sont une profession relativement jeune. C'est d'autant plus vrai si on la compare avec les enseignants du secondaire. On constate que 31,6 % des enseignants des écoles ont 50 ans ou plus alors que c'est le cas pour près d'un enseignant sur deux (44,3 %) dans le 2nd degré. Il est à noter que dans une profession qui historiquement bénéficiait de la retraite à 55 ans, 3,4 % de nos collègues sont encore en activité au delà de 60 ans. Ce sont en très grande majorité des femmes. Le fait d'avoir dû s'arrêter de travailler pour suivre un conjoint, élever des enfants ou s'occuper d'un ascendant malade explique sans doute cela.



Répartition par sexe selon la fonction

La très grande majorité de nos collègues sont adjoints. Cela est normal car l'essentiel de notre mission relève de l'enseignement.



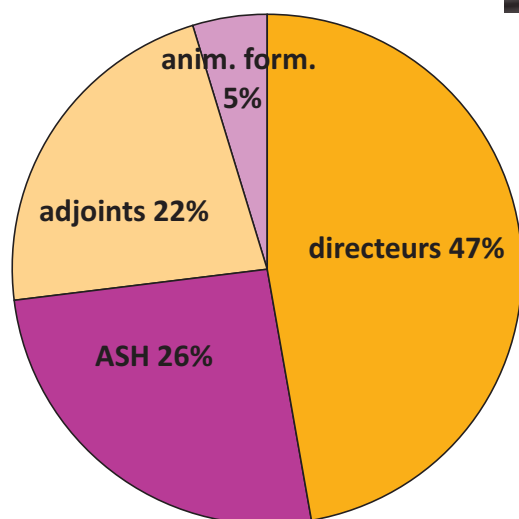
Mais à côté de cette mission primordiale existent d'autres missions qui contribuent à son bon fonctionnement telles que la direction, le remplacement, les aides spécialisées, le conseil et la formation. Ces autres fonctions constituent ainsi des voies de diversification. Ce qui est intéressant à noter c'est de voir comment les femmes et les hommes se répartissent au sein de ces différentes missions. Si la proportion hommes/femmes est à peu près respectée chez les adjoints en élémentaire et dans l'ASH, il n'en va pas de même ailleurs. Les hommes semblent « boudier » la maternelle. Ils ne sont que 6,9 % à y exercer. Par contre ils sont plus nombreux que la moyenne à exercer des missions de direction (36,3 %), d'animation-formation (33 %) et de remplacement (26,5 %).

qui sont les enseignants parisiens ?

Un accès inégal à la hors classe

Sur un total de 8929 professeurs des écoles, seuls 226 sont à la hors classe. Cela représente un taux de 2,53 %, ce qui est scandalueusement insignifiant. L'accès à la hors classe est si difficile qu'il a bien du mal à représenter un moyen de promotion censé récompenser le mérite de chacun.

D'autant plus qu'il est inégalement réparti selon les différentes catégories d'enseignants.



Les adjoints sont les grands perdants de la course au mérite. Alors qu'ils sont la grande majorité des enseignants des écoles, ils ne sont que 22 % à accéder à la hors classe. À l'inverse près d'un collègue sur deux à la hors classe exerce des fonctions de direction. C'est parce que la hors classe, apparue avec la création du corps des professeurs des écoles, ne correspond pas à l'esprit qui prévalait dans notre profession que le SNUipp revendique sa suppression et son intégration dans l'échelle de rémunération.

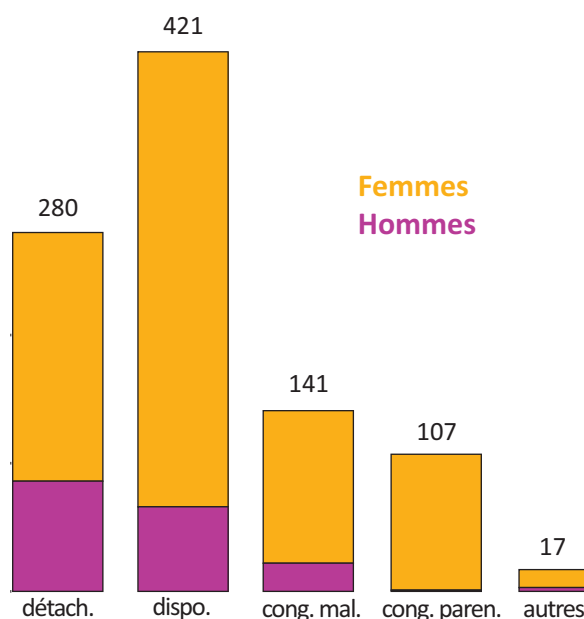
Travail à temps partiel

Certainement en lien avec la forte féminisation de la profession, 12,4 % des collègues travaillent à temps partiel. Parmi ceux-ci, 53,6 % exercent à mi-temps. Un peu plus de la moitié des enseignants du 1er degré à temps partiel (56,8 %) ont moins de 40 ans. Cette modalité de service permet de mieux concilier éducation des jeunes enfants et conduite d'une activité professionnelle. Pourtant on remarque que 16,1 % des collègues à temps partiels sont âgés de plus de 50 ans. Cela est peut-être à mettre en relation avec la pénibilité du métier qui va en grandissant. Sur la totalité des collègues exerçant à temps partiel 58 % d'entre eux en bénéficiaient pour raison personnelle et 42 % pour élever un enfant ou donner des soins à un ascendant (autorisation de droit).



Des enseignants indisponibles

Sur les 9429 enseignants du 1er degré que compte l'académie de Paris au 1er septembre 2009, 966 (10,24 %) ne sont pas en poste.



En effet, 280 collègues sont en position de détachement auprès d'organismes ou d'associations culturelles. 421 collègues bénéficient d'une mise en disponibilité pour diverses raisons personnelles (poursuite d'études, suivre un conjoint muté, etc.). 107 collègues sont en congé parental. 141 collègues sont en congé long pour raison médicale. Enfin 17 collègues ne sont pas en poste pour des raisons diverses.

Rencontres avec la ville

éclairage sur quelques points

Dans le cadre de la table ronde avec la ville de Paris attendue et demandée depuis longtemps par le SNUipp, de nombreuses rencontres ont eues lieu avec la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (DASCO). Le SNUipp a également rencontré Colombe Brossel, Maire adjointe chargée des affaires scolaires le mois dernier.

Les multiples groupes de travail entre la DASCO, les syndicats des personnels de la ville et les syndicats enseignants sont riches de débats, et de questionnements. Ils regroupent de nombreux thèmes qui ne concernent pas uniquement les directeurs et directrices d'école, mais bien la vie de l'ensemble de l'école : interclasse et activités du soir, départs en classe de découverte, projets proposés par la ville, relations avec les animateurs, ASEM, commandes... Il est donc difficile de résumer l'ensemble des discussions et des propositions du SNUipp lors de ces réunions (les comptes-rendus complets sont tous disponibles sur le site internet du SNUipp Paris). Toutefois, il est utile d'apporter un éclairage sur quelques points cruciaux.

Classes de découverte, activités proposés par la ville...

Les activités et projets proposés par la Ville sont nombreux, que ce soient les classes de découverte, activités culturelles ou sportives... Les représentants du SNUipp ont insisté sur la nécessité de rendre accessible l'information sur ces diverses activités à tous les enseignants afin que l'ensemble des élèves parisiens puisse en bénéficier. Différentes pistes de travail sont à l'étude comme l'accessibilité sur un site internet ouvert à tous avec un moteur de recherche par tranche d'âge, thèmes... De plus, le SNUipp a demandé des clarifications sur les modes d'attributions de ces divers projets.

Interclasse, activités du soir...

Les questions de l'interclasse, et des activités du soir (études, coup de pouce, goûters récréatifs ...) se sont pour l'instant orientées autour de deux problématiques : le lien qu'il peut y avoir entre les projets éducatifs mis en place par les agents de la Ville et les projets pédagogiques de l'équipe enseignante au sein d'une même école ; les personnels de la Ville qui assurent ces activités.

Le SNUipp a porté la nécessité de mettre en cohérence les différences projets, dans le respect des compétences de chacun. Cette cohérence doit tout d'abord porter sur les

règles de vie appliquées au sein d'un même endroit, l'école. De plus, il serait souhaitable que ces projets deviennent complémentaires, ou du moins compatibles dans l'intérêt des élèves. Plusieurs pistes de travail sont en discussion comme une réunion en début d'année scolaire entre l'équipe enseignante et l'équipe éducative de la Ville, voire d'autres réunions au cours de l'année si le besoin et l'envie se fait sentir. Cela pourrait aussi permettre d'échanger sur ce que chacun entend sur les études surveillées. Toutefois, la question du temps sur lequel seraient grevés ces rencontres pose problème au regard du peu de temps de concertation inclus dans le temps de service des enseignants.

La question du statut, des conditions de travail et de formation des agents de la Ville a été posée (Animateurs, ASEM, gardiens...). Si la nécessité de travailler sur la communication entre les différents intervenants d'une même école se fait sentir, il est apparu clairement que la Ville allait devoir mettre plus de moyens sur cette question. Le SNUipp a porté notamment la nécessité d'instaurer une brigade de remplacement au sein de chaque circonscription, les absences non remplacées (pour formation, RTT, maladie...) impactant à la fois les conditions d'apprentissage des élèves, mais aussi les conditions de travail des enseignants et des agents. De plus, le SNUipp a réaffirmé sa revendication d'une ASEM par classe en école maternelle.

La question de la rotation importante des personnels a notamment été soulevée, ainsi que celle de leur statut (fonctionnaires, contractuels...) et de la formation des agents, notamment des animateurs, assurée par la Ville. La majorité des surveillants/animateurs contractuels ne bénéficient que d'une formation initiale de 2h (non payée qui plus est), voire d'aucune formation avant leur prise de poste. Cela n'est pas acceptable.

Fonctions de directeur/directrice d'école : position de la ville

Les échanges avec la DASCO ont mis en lumière une méconnaissance partielle du travail collectif mené au sein d'une école entre l'ensemble des enseignants, le directeur/directrice d'école y compris. En effet,

il y a un glissement de la perception du directeur/trice d'école comme un « chef d'établissement » qui prendrait l'ensemble des décisions d'une école. Bien sûr, le directeur/directrice d'école est l'interlocuteur privilégié des circonscriptions des affaires scolaires (CAS), mais cela ne signifie pas qu'il est le seul maître à bord. Le SNUipp a notamment insisté sur ce point au sujet des commandes, et sur les délais trop courts imposés par la DASCO qui ne permettent pas d'effectuer une concertation sérieuse au sein de l'équipe et le passage obligé de la saisie des commandes.

Le SNUipp a donc décidé d'interroger Colombe Brossel sur la conception qu'a la Ville de Paris des fonctions de directeur/directrice d'école et présenter la conception de la direction d'école que porte le SNUipp. Mme Brossel a tout d'abord indiqué que la question d'un « statut » éventuel de directeur/trice d'école est intrinsèquement liée à la question des EPEP (projet auquel la Ville est opposé), et qu'elle ne souhaitait pas être instrumentalisée sur cette question. Les représentants du SNUipp ont donc insisté sur le fait que la création d'un statut hiérarchique ou non hiérarchique de directeur/trice d'école pouvait être envisagée en-dehors de tout projet de création d'établissement autonome dans le primaire. Opposé à tout statut de directeur/trice d'école, le SNUipp a porté la nécessité d'une prise de position politique claire de la Ville sur cette question, notamment au regard de la conception déformée de la DASCO. En fin d'entretien, Mme Brossel a indiqué qu'elle entendait ces interrogations légitimes, et que la Ville allait réétudier la question. Le SNUipp ne manquera pas de réinterroger la Ville sur cette question fondamentale dans la vie des écoles parisiennes dans les semaines à venir.

Les groupes de travail vont se poursuivre ; le SNUipp invite donc les enseignants parisiens à consulter régulièrement le dossier qui y est consacré sur le site internet. D'autres sujets n'ont pas encore été traités : les goûters « récréatifs », le montant des crédits alloués aux écoles...

Jérôme Lambert

Mise en place des CUI à Paris

Le contrat unique d'insertion (CUI) se substitue depuis le 1er janvier dernier au CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) et CAV (contrat d'avenir). Les textes (décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 et note de service DAF/DGESCO du 14 janvier 2010) précisent que l'Etat doit désigner au sein de ses services, d'une part «un référent chargé d'assurer le suivi du parcours d'insertion du salarié», et d'autre part,



un tuteur «*parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction*». Ce tuteur, qui doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans, est chargé «*d'aider et d'informer le salarié, de contribuer à l'acquisition de savoir-faire, d'assurer la liaison avec le référent*».

Le SNUipp est intervenu plusieurs fois auprès de l'administration pour savoir comment se mettait en place ce nouveau contrat et qui étaient désignés comme tuteurs et référents. Après une

période où les nouveaux contrats signés ne mentionnaient pas de tuteurs, ce qui est illégal, ces missions (tuteur et référent) sont confiées aux directeurs d'école. Interpellé en Capd par le SNUipp, l'inspecteur d'académie a confirmé ces missions supplémentaires attribuées aux directeurs d'école. Le SNUipp continue de dénoncer le fait de confier cette mission de tuteur aux directeurs d'école, ils ne sont pas des chargés de réinsertion professionnelle, ils n'en ont ni le temps, ni les compétences, ni les moyens.

Par ailleurs, le temps de travail de ces personnels sera porté à 26 heures hebdomadaires (en contrepartie des vacances scolaires) à compter du 03 mai 2010. Cette modulation horaire ne peut s'appliquer qu'aux contrats CUI signés depuis le 1er janvier 2010, si un avenant à leur contrat a été signé avec un préavis de 15 jours. Les périodes de fermeture des établissements sont des congés de fait qu'on ne peut, normalement, imputer plus tard. Le SNUipp recherche la légalité de cette nouvelle règle imposée. Contacter le SNUipp pour tout problème.

Agnès Duguet

Segpa : évolutions brutales des ateliers

Suite à la parution de la circulaire du 24 avril 2009 redéfinissant les missions des Segpa et leurs modalités de fonctionnement, les champs professionnels pour chacune des Segpa ont été eux aussi redéfinis. L'académie parle d'une «*transition professionnelle, des évolutions de postes minimisées, des solutions individuelles pour les professeurs, étudiées au cas par cas*». La réalité du terrain se traduit elle par des fermetures de postes, une grande souffrance des enseignants d'ateliers professionnels et aucun moyen budgétaire pour restructurer les ateliers.

La réunion du SNUipp avec les enseignants de Segpa et d'Erea a confirmé la proportion anormalement élevée dans l'académie d'élèves porteurs de handicap, faute d'ouverture suffisante de places en UPI. Autre point soulevé lors de cette réunion, les dysfonctionnements dans le paiement des heures de coordination et de synthèse. Suite à l'intervention du SNUipp, l'administration devrait mettre en place un logiciel pour suivre ces paiements et faire les relances auprès des chefs d'établissements.

AVS : pour une professionnalisation face à la précarité

Suite aux mobilisations pour le réemploi des auxiliaires de vie scolaire (AVS), personnels précaires accompagnant la scolarisation des élèves en situation de handicap, le gouvernement a bricolé à la hâte, à la rentrée 2009, un dispositif de reprise de certains AVS arrivant au terme de leur contrat, assorti de l'ouverture de discussions sur la professionnalisation de la fonction.

Si ce dispositif de reprise a très rapidement montré ses limites (quelques dizaines de bénéficiaires sur 5000 AVS concernés !), les discussions se sont déroulées pendant plusieurs semaines et ont suscité un réel espoir pour les personnels, les familles et la communauté éducative. Elles ont en particulier montré la nécessité d'un service départemental de l'accompagnement du jeune en situation de handicap, en capacité d'intervenir, selon les besoins, sur tous les temps de la vie sociale.

Faisant fi de cette concertation, le secrétariat d'Etat de la famille et de la solidarité faisait savoir unilatéralement fin mars qu'il abandonnait le principe de la professionnalisation, laissant les 20 000 AVS dans la précarité, se contentant d'adapter le dispositif de reprise en l'élargissant aux services d'aide à la personne.

Cette situation inacceptable a conduit les organisations syndicales et les associations à rechercher les moyens d'une intervention commune pour exiger ensemble la réouverture des discussions sur la professionnalisation et mettre fin à la précarité qui pèse sur les personnels comme sur les familles des jeunes en situation de handicap.

C'est le sens de la pétition «www.pourlemetieravs.org» que le SNUipp vous invite à signer et à diffuser largement.

« Unités d'enseignement » RIS le 1er juin

Il y a un peu plus d'un an, sortaient les textes sur la mise en place des unités d'enseignement dans les établissements spécialisés. L'administration a commencé les discussions avec les associations gestionnaires et les établissements afin de signer les premières conventions dès le mois de juin.

Afin de discuter de la mise en place de ces UE et des propositions de l'administration, le SNUipp vous propose une réunion d'informations syndicales le mardi 1er juin de 9h à 12h au 12 rue Cabanis dans le 14e.

Mouvement départemental

suites des opérations

La première phase du mouvement concernant la saisie des vœux étant achevée, le SNUipp Paris propose aux enseignants quelques outils pratiques pour la suite des opérations.

Le SNUipp et ses élus du personnel accompagnent les collègues dans leur participation aux mutations pour que l'équité et la transparence continuent de prévaloir : explications, publication du projet de mouvement puis des résultats après la CAPD.

En contrôlant les opérations du mouvement et en s'assurant du respect des règles et barèmes, ils garantissent l'égalité de traitement entre tous les collègues.

Opération transparence du SNUipp autour du jeudi 20 mai 2010. La publication du projet de mouvement sera consultable sur le site internet du SNUipp Paris grâce au code Acady. Cette publication permet aux élu(e)s du personnel chaque année de rectifier des erreurs avant la CAPD.

Comme à son habitude, le SNUipp se montrera très vigilant cette année lors du contrôle des opérations du mouvement. Il invite tous les collègues qui y ont participé à se munir de leur code acady et à consulter le projet de mouvement sur le site du SNUipp75 aux environs du 20 mai. Ceci permet aux enseignants demandant une mutation de contrôler leur proposition d'affectation en fonction de leur barème. La publication de l'ensemble des barèmes poste par poste sera accessible librement sans nécessité du code personnel.

CAPD du mouvement vendredi 28 mai. Les résultats ne seront définitifs qu'après cette commission paritaire. Le SNUipp invite tous les collègues qui constatent une erreur à se manifester auprès des élus du personnel ainsi qu'auprès du rectorat à la DE2 en charge des opérations de mouvement avant cette date.

Le code Acady. Une simple demande de code sur le site du SNUipp Paris permet d'acquérir votre code personnel vous donnant accès à votre résultat de mouvement en date du 20 mai 2010. Pour les adhérents au SNUipp, le code acady se trouve sur la carte d'adhérent, il se compose de 7 chiffres et lettres.

À l'issue de cette opération, les personnels qui n'ont pas obtenu de poste à titre définitif se verront affectés d'office sur un poste à titre provisoire.

Isabelle Bauby

Sans poste après le mouvement

Barème et vœux d'ordre général

À l'issue du mouvement, tous les enseignants restés sans affectation seront traités au regard de leurs vœux d'ordre général. À barème équivalent, c'est l'ancienneté générale des services (AGS), puis éventuellement l'âge, qui départage les collègues.

Si aucun vœu d'ordre général n'est émis, les services administratifs analyseront l'ensemble des vœux émis pour tenter d'en dégager une logique (par exemple, uniquement en maternelle, zone géographique, ASH...). Attention, aucun courrier précisant des vœux d'ordre général ne sera pris en compte par les services du rectorat.

Calendrier

Les premières affectations se feront à partir de mi-juin. Elles seront validées à la Capd du 5 juillet, puis elles se poursuivront tout l'été. Il est possible que des enseignants soient encore sans affectation à la rentrée de septembre.

Mouvement complémentaire ASH

Le mouvement complémentaire ASH attribue à titre provisoire les postes spécialisés restés vacants à l'issue du mouvement. Le rectorat les proposera aux enseignants spécialisés restés sans poste à l'issue du mouvement principal. Les vœux des enseignants non spécialisés émis lors du mouvement principal seront traités lors de la CAPD du 10 juin. La liste des postes à pourvoir, et l'ordre d'affectation des enseignants sur ceux-ci, sera mise en ligne sur le site du SNUipp Paris.

Carte scolaire 2010 réexamen de certaines situations d'écoles en juin

Derrière la carte scolaire avalisée par l'académie pour la rentrée 2010 suite au CDEN du 16 février, se cache un manque d'ambition certain et des attaques considérables contre le service public d'éducation. Cette carte scolaire est le symbole de la politique rétrograde et régressive du gouvernement en matière d'éducation.

Les élèves et les enseignants de l'académie de Paris paient les pots cassés de la politique gouvernementale de démantèlement

de l'ensemble des services publics. Suppression de l'année de formation, des Rased, d'un nombre conséquent de moyens de remplacement, très peu de scolarisation des enfants de 2 ans... À l'inverse des coupes sombres budgétaires et des réformes rétrogrades, le SNUipp continue de revendiquer un système éducatif progressiste permettant la réussite de tous les élèves.

Un groupe de travail au mois de juin réunissant les représentants des personnels, les

représentants des parents d'élèves et les élus municipaux se tiendra. Aucune date précise n'a pour l'instant été fixée. Si certaines situations d'écoles ont été prises en compte par l'académie lors du CDEN de février, il reste des cas à réexaminer nécessairement en fin d'année scolaire. Le SNUipp invite donc les écoles concernées à contacter les élu(e)s du personnel pour que soit réétudiée leur situation lors du groupe de travail.

Services publics

états généraux et rassemblement festif le 29 mai

Les Etats Généraux du Service public ont été lancés en décembre 2009 à partir d'un appel dont les principaux signataires sont des associations d'usagers, des syndicats, ainsi que des partis politiques. Parmi les syndicats signataires, la FSU y joue un rôle prépondérant.

L'objectif des Etats généraux est de permettre d'élaborer, dans le cadre le plus large possible, des propositions pour un service public et une fonction publique (SP et FP) du 21ème siècle, efficaces et démocratiques. Les signataires y proposent des alternatives s'opposant aux politiques libérales mises en place depuis une vingtaine d'années et aux dernières réformes gouvernementales qui touchent l'ensemble des SP et FP. En effet, non seulement le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite menace fortement les emplois et les effectifs, mais SP et FP subissent également des attaques idéologiques par le biais de réformes organisant la déconcentration et décentralisation, restructuration et rentabilisation des services. Une marchandisation à marche forcée, fortement décriée au moment du TCE (Traité Constitutionnel Européen) et de fortes mobilisations ces dernières années qui ont entraîné beaucoup de secteurs comme La Poste, EDF, les Hôpitaux, l'Education et la Recherche, la Justice...

Pour la FSU, les finances publiques constituent le levier principal de l'action publique, au service de la réduction de l'injustice sociale, de la réponse aux besoins sociaux et économiques et des investissements de long terme. C'est pourquoi elle se positionne en faveur d'une fiscalité qui assure un financement équitable et pérenne des missions de service public passant par un système de prélèvements plus juste, plus efficace, plus égalitaire, plus redistributif. Près de 80 % des ressources publiques sont assurées par les ménages, principalement sous forme d'impôts indirects ou de cotisations. Or les entreprises doivent participer davantage au financement des services publics notamment par l'impôt et les redevances et non par le développement de partenariats publics/privés. La FSU est donc résolument contre les politiques fiscales mises en place par le gouvernement actuel comme le bou-

Venez participer au rassemblement festif :

PRINTEMPS DES SERVICES PUBLICS

Le 29 Mai 2010

de 11h30 à 18h30

Place de la Bataille de Stalingrad - Paris 19^{ème} - M[°] Jaurès

Concerts

Tarace Boulba,
Pavé, Trucatrois,
Keeper of Ka, Schnaps,
Guillaume Tauseul, Koury...

Débats

11h30 - 12h30 :
• Pas d'élections sans service public !
• Sécurité alimentaire, Grand Paris...
• Quels services publics dans nos territoires ?
12h30 - 13h15 :
• « Sauvons notre Santé ! »
13h15 - 13h45 :
• Services Publics, vision d'avenir ?
• Services Publics, vision d'avenir ?
• Education : Comment agir pour combattre les inégalités ?

Expositions

• Nuisance
• Sécurité
• Eau
• Risques et Environnement
• Contrat de Code du travail
• Justice
• Une Année de la Commune
• Consequences - crise des services publics sur l'émancipation de la femme

Animations

Jeux

Boissons - Barbecue sur place

Les Services Publics

**Salaires
du privé,
du public,
chômeurs,
précaires,
retraités...**

nous concernent toutes et tous !



clier fiscal, la réforme de la taxe professionnelle...

Les signataires de l'appel pour des Etats généraux du service public proposent que se tiennent courant mai des états généraux locaux, devant déboucher le 5 juin sur une réunion nationale des collectifs. En septem-

bre ou octobre 2010, les Etats généraux nationaux devraient avoir lieu afin que puisse s'organiser une manifestation d'ampleur nationale en décembre.

Sylviane Charles

Sans-papiers : multiples et rudes batailles

Que l'on soit une famille, un jeune lycéen scolarisé, un travailleur en grève ou membre d'un collectif de sans papiers, tous se mobilisent pour que leurs droits soient reconnus.

Aujourd'hui, les familles sans papiers parisiennes vivent toujours dans l'angoisse d'être arrêtées, expulsées du territoire avec

papiers regroupés au sein du ministère de la Régularisation de Tous les Sans Papiers qui marchent pour leur dignité et leur régularisation.

Aujourd'hui, ce sont les jeunes majeurs lycéens ou étudiants qui prennent leur avenir en main pour tenter d'échapper à la spirale «arrestation-rétention-expulsion». Le



les conséquences psychologiques que cela produit sur les enfants, traces indélébiles qui perturbent leur vie, leur scolarisation et donc leur avenir.

Aujourd'hui, ce sont les collectifs de sans

collectif des jeunes majeurs a organisé le 16 mai une grande fête. Le 18 septembre, un grand concert "rock sans papiers" se déroulera à Bercy.

Brigitte Cerf

Travailleurs sans papiers : la dernière ligne droite

Il aura fallu plus de 6 mois de grève aux 6000 grévistes pour que le gouvernement daigne les entendre. L'interpellation du monde du travail patronat comme syndicat n'y aura sûrement pas été pour rien. Le mois dernier, les 11 syndicats et associations partenaires dans ce mouvement dont la FSU ont écrit au nouveau ministre du travail pour demander un rendez-vous. Une réponse est arrivée, des échanges ont eut lieu et des rencontres avec différents



ministères (immigration, travail, intérieur, et économie) vont avoir lieu. La mobilisation doit rester forte et unitaire car ce n'est que sous la pression de tous qu'un accord sera trouvé ! Ils ont besoin de nous, aidons-les en allant les voir sur les différents piquets de grève et en participant à la caisse de solidarité.

En mai, marche de Paris à Nice pour la régularisation

Né de l'occupation de la Bourse du Travail du 3e arrondissement parisien entre mai 2008 et 2009, le ministère de la Régularisation de Tous les Sans papiers – installé depuis août 2009 dans un 4 000 m2 (CPAM vide) du 18e arrondissement parisien, rue Baudelique – organise une grande marche entre Paris et Nice pour réclamer la régularisation des sans papiers qui vivent et travaillent en France. Départ pendant le défilé du 1er mai pour arriver à Nice pour la réunion internationale des chefs d'États africains concernant le cinquantième anniversaire des indépendances des anciennes colonies françaises.

Quand RESF Paris fait peur, les services publics ferment !

Vendredi 30 avril, 28 lycéens sans-papiers parisiens sont allés aux centres de réceptions des étrangers (CRE), annexes de la Préfecture de Police (PP), dont ils dépendent pour y obtenir un rendez-vous pour l'examen de leur situation administrative (ESA). C'est la procédure normale à Paris.

Parmi ces jeunes, certains attendaient depuis longtemps un rendez-vous que le préfet de police s'était engagé à leur donner, d'autres avaient été reçus mais le préfet n'avait pas jugé opportun de leur donner une réponse, d'autres enfin venaient d'avoir 18 ans ou allaient les avoir dans les jours qui venaient. Ils ont profité de leurs vacances scolaires pour constituer leur dossier au mieux et nous avions choisi ce jour du 30 avril, dernier jour des vacances, pour qu'ils ne perdent pas une journée de cours.

Un dépôt de dossiers tout ce qu'il y a de plus normal mais annoncé publiquement a donc eu lieu pour répondre au silence de la préfecture.

Dès 6h du matin, ils attendaient l'ouverture de leur centre parmi d'autres étrangers venus se présenter pour les mêmes raisons. A l'heure habituelle de l'ouverture, dans les 3 CRE, la police venait annoncer que les centres n'ouvriraient pas ce 30 avril : la présence des jeunes et de leurs soutiens en était la cause ! Fermeture jusqu'à nouvel ordre. Comment une cinquantaine de personnes tout à fait calmes, jeunes et militants RESF, peuvent-ils provoquer la fermeture, toute une journée, de trois sites de la PP ?

Quelques coups de téléphone plus tard (à la préfecture, aux élus et à la presse) la porte s'entrouvre rue du Maine et rue de l'Étoile (il est 11h). Les RESFiens pourront déposer leur dossier 2 par 2. Cependant, tous n'obtiendront pas le rendez-vous attendu. Comment la préfecture de police peut-elle expliquer la différence de traitement de ces jeunes entre le CRE de l'avenue du Maine et celui de la rue de l'Étoile ? Ce n'est pas dû à une différence entre les situations de ces jeunes...en cette période où tout est compliqué particulièrement pour les jeunes qui ont besoin de se projeter dans un avenir.

Se syndiquer dès maintenant pour l'an prochain

Bulletin de syndicalisation 2010/2011

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

☐ Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 6) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

☐ Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

66% de la cotisation
est déductible de vos impôts

**Montant et coût après déduction fiscale
pour les instituteurs, PE et hors classe**

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
3	119 €	39 €	132 €	44 €	5	225 €	74 €
4	121 €	40 €	139 €	46 €	6	240 €	79 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	7	254 €	84 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €			
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec lssr..	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

PARTIE A REMPLIR EN CAS DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT PARTIE A REMPLIR EN CAS DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT PARTIE A REMPLIR EN CAS DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

☐ TACITE RECONDUCTION ☐ Novembre ☐ Janvier ☐ Mars ☐ Mai ☐ Juillet
☐ Décembre ☐ Février ☐ Avril ☐ Juin ☐ Août

Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différé avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

ORGANISME CREANCIER

Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

CODE GUICHET

N° COMPTE

CLE

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A le

Signature :

Se syndiquer

une démarche individuelle au service du collectif

Qui est le SNUipp ?



Le SNUipp a maintenant 17 ans. Il est le premier syndicat national d'enseignants du premier degré et s'est construit au sein de la FSU (première fédération de la Fonction publique d'Etat).

Depuis 1993, nous avons tout à la fois au quotidien accompagné les collègues pour leurs problèmes individuels, accompagné les équipes, assuré la défense des intérêts collectifs dans les instances paritaires (CAPD, CTP ...) et pris toute notre part dans les grands mouvements revendicatifs (intégra-

tion dans le corps des PE, retraites, lutte contre le CPE...).

Le SNUipp, premier syndicat des enseignants des écoles, se bat pour **une transformation progressiste de l'école, en lien avec une transformation sociale, des avancées collectives pour la profession, la défense des enseignants et des écoles, sans jamais les opposer.**

Pourquoi se syndiquer dès maintenant ?

Se syndiquer, verser sa cotisation, c'est permettre l'activité syndicale. Les attaques du gouvernement contre le service public d'éducation, comme contre l'ensemble des salariés, sont sans précédent. Pour nous défendre, comme pour défendre l'école publique, il nous faut être nombreux et unis. Se syndiquer au SNUipp FSU Paris, cela permet de :

Etre informé

Se syndiquer permet de recevoir la presse syndicale nationale (Fenêtre sur Cours), ainsi que la presse départementale (L'école).

Se syndiquer, c'est également recevoir les informations personnelles sur sa carrière.

Rompre l'isolement

Etre syndiqué, c'est pouvoir rencontrer les collègues, dialoguer avec eux, échanger, élaborer, pro-

poser... c'est ne plus être seul en cas de problèmes ou de difficultés.

Elaborer et défendre les revendications des personnels

Se syndiquer, c'est pouvoir contribuer à la réflexion collective et à l'élaboration des mandats et de ses actions !

Participer au mouvement d'ensemble de défense de l'école

Se syndiquer, c'est défendre, développer, et transformer l'école publique pour qu'elle permette à tous les élèves de réussir et de devenir des citoyens.

Contribuer au mouvement social

Se syndiquer, c'est agir pour une société plus juste, plus égalitaire.